

# MISE AUX NORMES DE L'INTERSECTION FORGET ET RENÉ-RICHARD ET AJOUT DE TROTTOIR SUR LA ROUTE 138 À BAIE-SAINT-PAUL

## Contexte

Située dans Charlevoix, la Ville de Baie-Saint-Paul compte 7 257 habitants. En 2015, elle désire accroître l'utilisation du transport actif en incitant les aînés à marcher plutôt qu'à utiliser leur voiture. Pour ce faire, il fallait d'abord augmenter le sentiment de sécurité pour les piétons lorsqu'ils se déplacent dans la ville.

## Obstacles

Les traverses piétonnes situées à l'intersection René-Richard et Forget n'étaient pas sécuritaires, particulièrement pour les aînés et les personnes handicapées. Le mauvais positionnement du feu de circulation entraînait un conflit entre les automobilistes et les piétons pour savoir qui avait la priorité.

## Description du projet

Le projet, réalisé en 2019, a consisté à :

- réaménager les traverses piétonnières de l'intersection René-Richard/Forget;
- resituer le feu de circulation indiquant la priorité aux piétons à un autre endroit afin qu'il soit plus visible et qu'il réponde aux normes d'accessibilité universelle;
- ajuster le signal sonore afin d'allonger le temps de traverse pour que cela soit plus sécuritaire pour les personnes aînées et les personnes ayant une incapacité visuelle ou utilisant une aide à la mobilité (fauteuil roulant, marchette, canne, etc.).

Lors de ces travaux, la municipalité a pris en compte les éléments suivants :

- l'installation de feux pour piétons accompagnés d'un décompte numérique suffisamment long pour permettre aux personnes ayant une incapacité motrice de rejoindre l'autre côté de la rue;

- l'ajout d'un voyant lumineux et d'un dispositif sonore permettant aux personnes ayant une incapacité visuelle de localiser plus facilement leur trajectoire et de traverser en toute sécurité;
- le choix de boutons d'appels activables par effleurement et de couleur contrastante avec l'environnement afin de mieux les repérer;
- la hauteur du bouton d'appel permettant à une personne de petite taille ou en fauteuil roulant de l'activer;
- l'entretien régulier des lieux où se situent des boutons d'appels, surtout lors des périodes hivernales;
- des passages pour piétons identifiables grâce à un marquage au sol visible à l'aide de bandes jaunes et blanches et grâce à une signalisation adéquate;
- des modérateurs de vitesse installés au milieu de la rue, surtout près des résidences pour personnes âgées et près des commerces.

Pour accroître la mobilité active, la municipalité de Baie-Saint-Paul a collaboré avec l'organisme Vivre en ville. L'aménagement du centre-ville a ainsi été revu. Le respect des normes dans la réalisation des travaux a permis de rendre la mobilité active plus sécuritaire, notamment pour les personnes âgées ayant des incapacités liées à la mobilité. En collaboration avec le service de police, Baie-Saint-Paul réalise des opérations de sensibilisation auprès des automobilistes pour les sensibiliser au respect de la signalisation et des piétons.

### Coût estimé du projet

115 846 \$

